



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 3 326 549, RUE DE LANAUDIÈRE

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **1^{er} février 2017 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

Nature et effets:

La marge de recul avant du bâtiment principal projeté est non conforme. Elle est de cinq (5) mètres alors que la réglementation municipale exige une marge de huit (8) mètres.

Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 3 326 549 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette. Ce lot est situé à l'intersection des rues de Lanaudière et du Curé-Valois, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce SEIZIÈME jour du mois de JANVIER
deux mille dix-sept.**



Directeur général et secrétaire-trésorier
M^e Richard B. Morasse, MBA